



## **CONVOCATION**

**à la séance du Conseil général**

**de lundi 1<sup>er</sup> février 2010, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

**VINGT ET UNIEME SEANCE**

**Rapport du Conseil communal**

**10-001**

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit pour la révision du véhicule n°1 du Fun'ambule.

**Autres objets**

**09-511**

**Postulat** du groupe PLR par Mme et MM. Jean-Charles Authier, Joël Zimmerli, Christophe Schwarb, François-Xavier Jan, Nicolas Marthe, Philippe Etienne, Alexandre Brodard, Fabio Bongiovanni, Amelie Blohm Gueissaz et Blaise Péquignot, portant sur les possibilités de faire face à une augmentation des dossiers relevant de l'aide sociale (Déposé le 7 décembre 2009) :

" Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier les voies et moyens de faire face à une augmentation éventuelle des dossiers ouverts au service de l'aide sociale, y compris ceux alternatifs à l'engagement de nouveau personnel, tels que la collaboration avec des institutions ou organismes externes à l'administration communale ".

### Développement écrit

Il est possible que l'augmentation que l'on peut craindre ces prochains mois du nombre de cas relevant de l'aide sociale ne puisse plus être assimilée par le personnel actuellement en place.

Dans cette perspective, il serait intéressant de comparer les avantages et inconvénients à faire appel à des organes externes à notre Administration pour traiter cette variation de la charge de travail. Outre la flexibilité et la rapidité de réaction qui peut être ainsi apportée, l'occasion d'enrichir nos compétences par l'échange d'expériences et les possibilités données de trouver des sources de financement alternatives méritent que nous étudions la question plus avant.

### Discussion

#### **09-608**

**Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes, MM. Christian van Gessel, Catherine Loetscher Schneider, Pascal Helle, Sandra Barbetti Buchs, Nicolas de Pury et Monique Ditisheim Hoffmann**, intitulée « Stade de Pierre-à-Bot : priorité à la formation » (Déposée le 26 juin 2009) :

« Le groupe PopVertsSol demande que l'on optimise l'utilisation du stade de Pierre-à-Bot.

En effet, celui-ci est utilisé de façon intensive, mais pas optimale. En outre, on ne marque pas clairement les priorités, ce qui est à nos yeux une erreur grave.

Ainsi, il semble évident que le seul club formateur qui a son siège à Pierre-à-Bot doit être prioritaire.

On ne remet pas en cause l'attribution du nouveau terrain synthétique à certaines équipes de juniors du Xamax. Pour ce club, de l'avis de son responsable de la formation, l'offre de terrains dans notre ville pour la formation dans ce club est suffisante.

Mais le FC Serrières notamment, qui a un mouvement de 180 juniors, doit être absolument servi en priorité vis-à-vis des clubs non formateurs, qui n'ont que des équipes senior et vétérans. Cela d'autant plus que la politique de formation du FC Serrières est soutenue par la Ville, qui doit donc fixer les priorités en fonction de ce choix.

On sait qu'il y a beaucoup d'installations sportives dans les communes environnantes qui sont sous-utilisées. Pourquoi ne pas planifier au niveau de la COMUL l'usage des installations sportives, et permettre aux jeunes, tributaires des transports publics, qui n'ont donc pas une facilité de déplacement, d'utiliser les installations de Pierre-à-Bot ?

Cela d'autant plus que dès qu'il pleut ne serait-ce que quelques gouttes, l'ancien terrain en herbe est interdit d'utilisation, afin de le préserver. Il est donc essentiel qu'un club formateur comme le FC Serrières puisse avoir aussi la priorité sur les solutions alternatives (anciens et nouveau terrains synthétiques) en cas d'intempéries.

On sait que les anciens terrains synthétiques sont par ailleurs régulièrement occupés par un club de rink hockey, issu d'une fusion entre celui de Neuchâtel et celui d'Erlach. Celui-ci a besoin d'une telle surface à cause d'une promotion récente en ligue A. Or de l'avis de l'un de ses entraîneurs, ce club souhaiterait avoir un peu plus de disponibilités. Ce serait l'occasion de réfléchir à une réfection rapide du terrain des Charmettes pour l'attribuer à ce sport. Cela d'autant plus que ses pratiquants utilisent une petite balle dure comme de la pierre, ce qui rend extrêmement risquée la cohabitation avec de jeunes footballeurs, comme c'est souvent le cas à Pierre-à-Bot. C'est donc un miracle s'il n'y a pas eu d'accident jusqu'à maintenant.

Ces anciens terrains synthétiques présentent d'ailleurs un autre problème, c'est que le revêtement lui-même est dangereux pour la pratique du football dès 14 ans en raison de sa dureté, ce qui fait qu'on ne peut pas exploiter cette surface de façon aussi intensive que possible.

La Ville ne pourrait-elle pas envisager de la rénover pour la couvrir avec une autre identique à celle du nouveau terrain ? Encore une fois, l'indisponibilité du terrain en herbe dès qu'il pleut rend indispensable la présence de solutions alternatives, mais de véritables alternatives utilisables par tous.

Quant aux vestiaires, là aussi leur organisation laissait fortement à désirer.

Il n'était en effet pas rare de voir des vestiaires rester fermés à clé pendant qu'on réunissait dans une même pièce des enfants avec leurs mamans et des jeunes de 16 ans... Heureusement, à force de réclamer, il semblerait que la situation se soit maintenant améliorée, on espère seulement que ce n'est pas provisoire.

Cela dit, il n'y a pas de vestiaire pour les entraîneurs. Cela est problématique, car il est évident que des adultes ne peuvent se changer en même temps que des enfants. Ceux des arbitres leur est refusé, alors qu'il n'est utilisé que le week-end. Pourquoi ne pas le laisser à disposition des entraîneurs la semaine ?

Décidément, il est temps de reconnaître le FC Serrières pour tout le travail remarquable qu'il effectue avec et pour nos enfants, cela par un soutien concret dans l'utilisation du stade de Pierre-à-Bot.

Le groupe PopVertsSol se soucie de l'utilisation de toutes les installations sportives de la Ville, mais aimerait voir dans un premier temps comment le Conseil communal réagit pour ce premier exemple.

Les signataires souhaitent donc que ce dernier réponde aux questions abordées ci-dessus, ainsi que les suivantes :

- quels sont les critères d'attribution des terrains du stade de Pierre-à-Bot (s'il y en a) ?
- quels sont les critères d'attribution et d'ouverture des vestiaires (joueurs et arbitres) du stade de Pierre-à-Bot ?
- comment l'occupation des installations sportives est-elle organisée au niveau de la COMUL ?
- quel est l'ordre de priorité fixé pour départager les utilisateurs du stade de Pierre-à-Bot ?
- la Ville envisage-t-elle de rénover l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot en une surface moderne ? Si oui dans quel délai ? ».

Le présent texte vaut développement écrit

### **09-610**

**Interpellation du groupe PopVertsSol, par Mmes et MM. Catherine Loetscher Schneider, Olivier Forel, Michel Favez, Christian van Gessel, Pascal Helle, Caroline Nigg, Béatrice Nys, Nicolas de Pury et Dorothée Ecklin, intitulée « Au sujet de la place du vélo dans les zones 30 » (Déposée le 2 septembre 2009) :**

"Le groupe PopVertsSol souhaite que toutes les zones 30 de la ville soient accessibles aux cyclistes dans les deux sens comme cela se fait tout naturellement dans d'autres villes suisses et ceci depuis des décennies.

Actuellement, cela n'est pas le cas pour plusieurs rues, et cela décourage le mode de transport doux et écologique qu'est le vélo. A titre d'exemple, les cyclistes ne peuvent pas emprunter la rue Jehanne-de-Hochberg et celle du Château dans le sens ouest-est, ils sont interdits sur la rue du Crêt-Taconnet dans la direction ouest - est, ils sont encore interdits sur la partie est de la rue A.L. Breguet, au sud de l'église rouge, dans le sens ouest-est ou dans le sens est- ouest du faubourg de l'Hôpital.

Ces interdictions ont au moins deux conséquences fâcheuses; elles découragent les utilisateurs de vélo, qui se sentent tenaillés entre le désir de respecter la loi et celui d'emprunter le chemin le plus logique. D'autre part, elles ne sont pas respectées et ne servent donc finalement qu'à couvrir la responsabilité de la Ville.

Si on ouvrait les rues limitées à 30km/h aux cyclistes dans les deux directions, cela pourrait introduire un élément intéressant de modération du trafic. Cet élément n'est pas à dédaigner, car les nouvelles zones 30 sont souvent traversées à des vitesses plus élevées par des automobilistes pressés.

Par ailleurs l'instauration d'une règle identique dans toute la ville facilite la vie de l'automobiliste. Ainsi, ce dernier devrait *toujours* compter avec les vélos, il devrait *toujours* adapter sa conduite à cette possibilité et, du coup, il sera plus prudent, et c'est là ce que nous souhaitons pour notre ville.

Nous remarquons aussi qu'il y a un certain nombre de cyclistes qui préfèrent rouler sur les trottoirs si le trajet sur la route est interdit. Nous l'avons souvent vu - et pour certains d'entre nous parfois pratiqué - au Crêt-Taconnet et au faubourg de l'Hôpital. Cela est dangereux pour les piétons, et la mesure que nous préconisons serait, à notre sens, apte à éviter ce problème.

Nous savons qu'il existe un plan de mobilité douce, et de l'argent pour financer la réalisation de ce plan. Nous remarquons que cela n'empêche pas la Ville de prendre des décisions en cette matière, et nous ne souhaitons pas que notre question soit "bottée en touche" par l'évocation de ce plan que nous attendons par ailleurs avec impatience.

Nous souhaitons que la Ville nous dise:

- quelles sont ses intentions par rapport à la libre circulation des cyclistes dans toutes les zones 30 et dans quels délais".

Le texte tient lieu de développement écrit

### **09-405**

**Proposition** du groupe PLR, par Mme et MM. Alexandre Brodard, Joël Zimmerli, Amelie Blohm Gueissaz, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Jean-Charles Authier, Jean Dessoulavy, Fabio Bongiovanni, François-Xavier Jan, Blaise Péquignot et Nicolas Marthe, concernant « La publication des ventes d'immeubles propriété de la Ville » (Déposée le 2 décembre 2009):

« Projet

**Arrêté modifiant le Règlement général  
de la Commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972  
par l'introduction de l'art. 159ter  
(Du ...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur proposition de plusieurs de ses membres,

arrête:

**Article premier.**- Le Chapitre IV, Dispositions financières, du Règlement général de la Commune de Neuchâtel, du 17 mai 1972, est complété comme suit:

**Art. 159ter** (nouveau).- Titre marginal : vente d'immeubles.

**Art. 159ter** (nouveau).- Sauf exception dûment justifiée, toute vente d'objet immobilier propriété de la commune fait l'objet d'une publication sous forme d'appel d'offres dans le bulletin officiel, dans le quotidien régional le plus lu et sur le site Internet de la ville, ou sous toute autre forme appropriée.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur immédiatement».

Développement écrit

Le Conseil communal a fait part récemment de son intention de procéder dans un futur plus ou moins proche à des ventes de certains biens immobiliers dont la Ville n'aurait pas ou plus l'utilité, ou n'aurait pas les moyens d'entretenir.

Dans le cadre de ventes passées de biens immobiliers propriétés de la Ville, on a parfois pu constater un certain manque de transparence dans le processus suivi pour rechercher un acquéreur et dans la fixation du prix de vente. Ce manque de transparence pourrait nuire à la crédibilité des autorités de la Ville, qui pourraient vite être taxées de manque de clairvoyance, voire même se voir reprocher de brader à vil prix des biens qui de par leur nature sont plutôt propres à prendre de la valeur avec les années. Certains citoyens pourraient de plus se sentir injustement écartés d'une vente qui aurait pu les intéresser, n'ayant pas été informés de l'intention de vendre de la Ville.

Le Conseil général lui-même a également pu se sentir en quelque sorte mis devant le fait accompli au moment de la présentation de rapports du Conseil communal portant sur la vente de différents éléments du parc immobilier de la Ville. Tout d'abord, il n'est à l'heure actuelle pas systématiquement informé de la décision du Conseil communal de procéder à la vente de tel ou tel immeuble avant de recevoir le rapport du Conseil communal y relatif. Ensuite, à réception du rapport, il est déjà quasiment trop tard pour faire marche arrière. Cela reviendrait en effet à mettre à néant l'ensemble des négociations intervenues avec l'acquéreur choisi par le Conseil communal (ainsi que celles intervenues avec les autres intéressés ayant été écartés), alors même que le Conseil général ne connaît ni les tenants et aboutissants de ces négociations, ni les éventuelles recherches d'acquéreurs ayant eu lieu auparavant. Au moment du vote, il ne lui reste trop souvent qu'à faire confiance au Conseil communal et à voter l'arrêté proposé. Il pourrait ressentir à ce moment, à plus ou moins juste titre, le sentiment de servir de chambre d'enregistrement.

Il convient de trouver une solution simple et économique à cette problématique dans l'intérêt de tous, soit de la population, du Conseil général et du Conseil communal. Le projet d'arrêté proposé nous semble y parvenir. A ce sujet, il nous paraît important de ne pas se lancer dans l'écriture d'un arrêté compliqué et difficile d'application et c'est volontairement que notre proposition est des plus simples.

En effet, en procédant à une publication des ventes par les trois moyens proposés, à savoir le Bulletin officiel de la Ville, le quotidien le plus lu et le site internet de la Ville, les éléments suivants nous semblent garantis dans une mesure adéquate :

- Information du public de manière large.
- Ouverture de la vente à tout intéressé (possibilité de faire une offre d'achat).
- Garantie (relative) d'un prix de vente conforme au marché (comparaison des offres).

De la sorte, la transparence souhaitée et l'ouverture de la vente au public est assurée.

De plus, des exceptions restent possibles si elles se justifient. Elles laissent une certaine marge de manœuvre nécessaire au Conseil communal et lui permettraient par exemple de se soustraire à l'obligation de publicité dans le cadre de ventes dont l'objet pourrait servir par la suite un intérêt public (loyers modérés dans le cadre d'une vente à une caisse de pension, à une coopérative d'habitation, etc.), dans des cas d'urgence (pour saisir une opportunité) ou autres.

Finalement, une autre forme appropriée de publication pourrait être choisie par le Conseil communal, par exemple dans le cadre de l'engagement d'un agent immobilier pour procéder à une vente (exemple de la tour des Cadolles).

S'il procède à une exception, le Conseil communal devra ensuite dans son rapport relatif à la vente concernée expliquer les raisons d'une non-publication ou celles d'une publication par le biais d'un autre support que ceux proposés (Bulletin officiel, quotidien et site internet).

Au vu de ce qui précède, nous sommes d'avis que la modification proposée sert l'intérêt général et permettra une transparence bienvenue en matière de vente des biens immobiliers propriétés de la Ville.

Discussion

**09-406**

**Proposition des groupes socialiste et PopVertsSol, par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Martine Docourt, Amina Benkais, Nicolas de Pury, Catherine Loetscher Schneider et Pascal Helle**, au sens de l'article 32 du Règlement général de la commune de Neuchâtel visant à modifier le mode d'attribution de la subvention pour l'abonnement Onde verte (Déposée le 3 décembre 2009) :

« Projet

**Arrêté  
modifiant le mode d'attribution de la subvention pour l'abonnement  
Onde verte  
(Du...)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,  
Sur la proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

**Article premier.**- *Les adultes domiciliés en ville de Neuchâtel pourront acquérir l'abonnement « Onde verte » zones 1 et 2 annuel ou mensuel, au tarif junior/senior.*

**Article 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'application de cet arrêté ».



<p style="text-align: center;"><b>AMENDEMENT DU CONSEIL COMMUNAL A LA PROPOSITION 09-406 DES GROUPES SOCIALISTE ET POPVERTSSOL</b></p>
--

« Projet

**Arrêté  
relatif au subventionnement des abonnements « Onde verte »  
acquis par les habitants de la Ville de Neuchâtel,  
(Du....)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.** - ~~Les adultes domiciliés en ville de Neuchâtel pourront acquérir l'abonnement « Onde verte » zones 1 et 2 annuel ou mensuel, au tarif junior/senior.~~

**Article premier.** - Du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012, toute personne domiciliée sur le territoire communal peut obtenir un bon d'une valeur de 118 francs à valoir sur l'achat d'un abonnement annuel adulte « Onde verte » incluant les zones 10 et 11.

**Article 2.** - ~~Le Conseil communal est chargé de l'application de cet arrêté.~~

**Art. 2.** - La réduction prévue ci-dessus à l'article premier est également valable pour les abonnements généraux CFF (AG série 420) qui ne bénéficient pas de réductions à d'autres titres.

**Art. 3.** - Toute personne au chômage (partiel ou total) domiciliée sur le territoire communal peut acquérir, au tarif junior/senior, l'abonnement « Onde verte » mensuel ou annuel incluant les zones 10 et 11.

**Art. 4.** - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Développement écrit

Instituée en 2001, la subvention à l'abonnement onde verte est trop peu utilisée en raison d'une information insuffisante. Difficilement accessible sur le site de la Ville, cette information ne semble guère connue des habitantes et habitants de notre ville

D'autre part, en raison des difficultés économiques actuelles, le montant de l'abonnement annuel peut devenir une somme trop conséquente pour ceux dont les budgets se réduisent. Il ne s'agit pas d'introduire une nouvelle subvention mais seulement de permettre son usage sur un mode permettant une plus grande souplesse d'utilisation.

Nous sommes persuadés que la possibilité de moduler l'achat d'un abonnement onde verte par mois plutôt que par année en bénéficiant de la subvention communale serait une mesure bienvenue et appréciée de nombre d'habitants de notre ville

Discussion**09-509**

**Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Cristina Tasco, Matthieu Béguelin, Daniel Hofer, Raymond Maridor, Hélène Perrin, Amina Benkais, Martine Docourt, Philippe Loup, Sabrina Rinaldo Adam, Nathalie Wust, Jonathan Gretillat et Laura Zwygart De Falco**, demandant au Conseil communal d'étudier quelles sont les diverses stratégies d'action possibles à disposition de l'autorité communale afin de renforcer et développer une activité commerciale et économique équilibrée au centre ville de Neuchâtel, en partenariat avec l'ensemble des acteurs directement concernés (Déposé le 7 décembre 2009) :

Développement écrit

Les résultats de la mise en place du concept de management du centre ville de Neuchâtel sont globalement plutôt décevants selon le rapport 09-023 du Conseil communal à ce sujet et selon les avis émis par de nombreux commerçants eux-mêmes lors de l'assemblée générale de l'Association "Neuchâtel un cœur en ville" le 24 novembre dernier.

La poursuite de l'action selon le modèle proposé par le Conseil communal, qui fixe des exigences d'engagement plus grandes des acteurs économiques concernés, est un pari dont l'amélioration significative des résultats est soumise à de nombreuses incertitudes au vu de l'expérience de ces dernières années.

Il est donc important d'envisager sans attendre l'étude de modèles alternatifs éventuels pour que les autorités politiques de la Ville de Neuchâtel puissent effectuer des choix entre plusieurs variantes de stratégies d'action en faveur d'un développement efficace des activités commerciales et économiques au centre ville.

Discussion

**09-510**

**Postulat du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Christian Van Gessel, Catherine Loetscher Schneider, Sandra Barbetti Buchs, Nicolas de Pury, Caroline Nigg, Michel Favez, Pascal Helle et Olivier Forel, intitulé « Pour un patrimoine immobilier social » (Déposé le 7 décembre 2009) :**

" Le Conseil communal est invité à étudier la possibilité d'utiliser le patrimoine immobilier financier de la commune, en particulier les immeubles qu'il destinerait à une prochaine vente, pour le mettre à disposition des locataires qui touchent actuellement ou toucheraient jusqu'en fin 2008 des abaissements supplémentaires, ainsi qu'à des personnes au bénéfice de l'aide sociale ".

Développement du postulat lors du dépôt en séance du 7 décembre 2009

Discussion

**09-512**

**Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Philippe Loup, Nathalie Wust, Amina Benkais, Hélène Perrin, Jonathan Gretilat, Claude Béguin, Martine Docourt, Daniel Hofer, Matthieu Béguelin, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti, Raymond Maridor et Sabrina Rinaldo Adam, intitulé « Pour une desserte des piscines le dimanche en période estivale » (Déposé le 7 décembre 2009) :**

" Le Conseil communal est prié d'étudier la mise à disposition complète de la ligne 11 jusqu'au parking d'échange du Nid-du-Crô (piscines) également le dimanche. Il conviendrait de prévoir cette desserte durant la période d'ouverture des piscines extérieures du Nid-du-Crô à savoir approximativement depuis la mi-mai jusqu'environ à la mi-septembre. Les horaires d'ouverture de la piscine sont à prendre en compte pour établir les horaires de ladite desserte ".

Développement du postulat lors du dépôt en séance du 7 décembre 2009

Discussion

**09-507**

**Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Martine Docourt, Amina Benkais, Nicolas de Pury, Catherine Loetscher Schneider et Pascal Helle, intitulé « Pour une information sur les économies d'énergie » (Déposé le 3 décembre 2009) :**

" Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitantEs de la ville un dispositif regroupant des instruments produisant des énergies renouvelables, notamment une éolienne et des panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, afin de pouvoir informer la population de façon concrète et pédagogique sur ces technologies ainsi que sur la consommation électrique en général ".

#### Développement écrit

La population sait qu'il faut économiser de l'énergie et utiliser des énergies renouvelables. Mais combien d'énergie consomme une lampe? Un frigo? Un aspirateur? Une télé? Et combien en produit une éolienne? Combien faut-il de capteurs solaires pour produire l'électricité d'un ménage? Et pour produire son eau chaude? Comment, enfin, compte-t-on cela?

La votation concernant la loi sur l'énergie nous a permis de constater le besoin d'information de la population sur cet enjeu majeur de notre avenir. Or il est intéressant de comprendre ces questions très concrètes pour influencer sa consommation électrique. Il nous paraît que si un dispositif tel que celui que possède Viteos était à disposition du public par exemple sur la place du marché un samedi, ou sur les Jeunes Rives un week-end de beau temps, et dans les quartiers pendant la semaine, cela permettrait très facilement de sensibiliser les habitantEs à cette question. Nous ne pensons pas forcément à l'achat d'un tel instrument, mais à sa mise à disposition du public afin de l'informer très concrètement.

#### Discussion

### **09-508**

**Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Martine Docourt, Amina Benkais, Nicolas de Pury, Catherine Loetscher Schneider et Pascal Helle**, intitulé « Meilleure information concernant les prestations d'aides à disposition des personnes habitant la ville » (Déposé le 3 décembre 2009) :

" Le Conseil communal est prié d'étudier l'extension de l'offre de la «Boutique d'information sociale» de la Ville par la création d'un catalogue complet et régulièrement actualisé, sous forme écrite et informatique, aisément accessible, des prestations d'aides publiques et sociales dont peuvent bénéficier les personnes habitant en ville de Neuchâtel".

#### Développement écrit

La crise économique frappe de nombreuses personnes habitant la ville de Neuchâtel en affectant notamment leur niveau de vie.

Dans ce contexte, il est d'autant plus important que la population soit parfaitement renseignée sur tout ce que la ville de Neuchâtel peut offrir comme prestations d'aides, par exemple des réductions de prix en matière culturelles ou sportives, des subventions pour les transports en commun, l'accès à des cartes journalières de train ainsi que les aides spécifiques pour certaines catégories de la population (chômeurs, jeunes, personnes âgées, handicapés, personnes à l'aide sociale, etc.).

Bien que ces informations existent déjà en partie, on pense notamment à la brochure "Ces services sont au vôtre" ou à la Boutique d'information sociale, elles ne sont pas répertoriées de manière unifiée dans un catalogue de prestations et elles demeurent encore trop méconnues des ayants-droits potentiels. La Boutique d'information sociale a peut-être à cet égard une connotation trop marquée "assistance sociale" qui retient certaines personnes et qui pourrait être corrigée.

Il s'agit donc de valoriser pleinement les prestations d'aides que la Ville propose aux personnes qui y habitent et d'améliorer la communication à ce sujet pour les rendre aisément accessibles à tout un chacun, en utilisant les meilleurs canaux de diffusion à disposition.

#### Discussion

### **10-301**

**Motion du groupe socialiste, par Mmes et MM. Thomas Facchinetti, Claude Béguin, Hélène Perrin, Jonathan Gretillat, Matthieu Béguelin, Amina Benkais, Laura Zwygart de Falco et Sabrina Rinaldo Adam**, intitulée « Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local » (Déposée le 14 janvier 2010) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier l'assouplissement des modalités de mise à disposition en faveur des associations et groupements, à but non lucratif, à vocation sociale ou culturelle, des infrastructures scolaires communales aux heures où elles ne sont pas utilisées, notamment en soirée et le week-end".

#### Développement écrit

Le tissu associatif en ville de Neuchâtel est particulièrement actif et dynamique, et ce depuis de nombreuses années. Le soutien apporté par l'autorité communale à ces activités, généralement bénévoles, existe sous diverses formes mais il n'est pas toujours suffisant pour permettre aux groupements qui remplissent manifestement une utilité sociale d'assumer convenablement leurs actions bénéfiques pour notre collectivité. Nous pensons notamment aux associations de quartier, aux associations de parents d'élèves, à des groupements de jeunes, à des petits clubs sportifs ou des groupements d'usagers par exemple. Les demandes de ces milieux et les lacunes qu'elles révèlent se font sentir plus particulièrement sur la question des locaux.

En période de crise économique et de restrictions budgétaires, il est important de soutenir la mobilisation des nombreuses forces sociales et sportives dont l'engagement concret contribue fortement au maintien d'un lien social qui tend à s'éroder dans le contexte actuel. Il convient d'apporter une réponse adaptée, à la fois aux besoins des associations et groupements mais aussi aux possibilités de la ville.

La mise à disposition, gracieusement ou moyennant une modeste contribution, de locaux sous employés à certains moments de la journée ou de la semaine, serait une solution pragmatique qui rendrait d'importants services.

Il existe d'ailleurs une organisation, intitulée Midnight Projekte Schweiz, qui se charge de proposer des animations sportives et culturelles pour les enfants et les adolescents durant les loisirs en utilisant les infrastructures sportives et scolaires des communes.

#### Discussion

**10-601**

**Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Hélène Perrin, Jonathan Greillat, Sabrina Rinaldo Adam, Thomas Facchinetti, Laura Zwyygart de Falco et Matthieu Béguelin**, concernant les jours d'ouverture de la bibliothèque publique et universitaire (Déposée le 14 janvier 2010):

« Nous demandons au Conseil communal d'intervenir afin d'assurer une ouverture favorable aux étudiants de la salle de lecture de la bibliothèque publique et universitaire durant les périodes précédant les sessions usuelles d'examens, en particulier en étendant son ouverture aux vendredi et samedi de l'Ascension. »

Le texte tient lieu de développement écrit

Neuchâtel, le 19 janvier 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Françoise Jeanneret

Le chancelier,

Rémy Voirol